

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).
Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Lafamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES**
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTÈRE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

BILLETS POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.**

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

NOTE:—Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végé-
tariens et des abstinents.

WILFRID LACROIX, B.A.A.

ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et bronzes d'églises.

Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les **Évangélistes**.

JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS

DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —

St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés
et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés
ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUTELLERIE, Réparés et
Ré-Argentés.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES,
CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière
satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



Monuments, Epitaphes, Pierres
tombales, Bénitiers, Statues en
fonte et en bronze.

OLIVIER JACQUES

Marbrier et Tailleur de pierre

RUE SHAW - - LEVIS.

Brique, Ciment et Bardeau d'Amiante.

Nous vendons aussi

LA FAMEUSE CHAUX DE SAINT-MARC

contenue dans des quarts en tôle solides et très étanches.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 33.—*Les Quarante-Heures*, 33.

Partie officielle : Nominations ecclésiastiques, 34.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La conversion des anglicans de Caldey, 34. — LITURGIE ET DISCIPLINE : La musique sacrée à Rome, 37 ; L'oraison « Obsecro te Dulcissime Jesu », 38. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 38. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Trois-Rivières, 41 ; Montréal, 44.—VARIÉTÉS : Admirable esprit de foi, 44.

Bulletin social : DOCTRINE : L'intronisation du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers, 45.—FAITS ET ŒUVRES : Bienfaits de la prohibition, 48.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 19 septembre. — XVII ap. Pent. et 4 sept. Du dim.
Lundi, 20. — *Vigile.* SS. EUSTACHE ET SES COMP., martyrs.
Mardi, 21. — S. MATHIEU, apôtre et évangéliste, *dbl. 2 cl.*
Mercredi, 22. — S. THOMAS DE VILLENEUVE, év. et conf.
Jeudi, 23. — S. LIN, pape et mart.
Vendredi, 24. — N. D. DE LA MERCI, *dbl. maj.*
Samedi, 25. — De la Ste Vierge.
Dimanche, 26. — XVIII ap. Pent. et 5 sept. Du dim.

QUARANTE-HEURES

19 septembre, St-Philippe de Néri. — 20, St-Marcel. — 21, St-Thomas de Montmagny. — 22, St-Léonard. — 23, St-Pascal ; St-Sylvestre ; St-Sébastien. — 24, St-Maurice. — 26, N.-D. de Lourdes (Mégantic).

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé Ulric MARTEL, vicaire à Saint-Malo, a été nommé vicaire à Saint-Alphonse de Thetford ;

M. l'abbé Émile GIGUÈRE, vicaire à Saint-Augustin, a été nommé vicaire à Saint-Malo ;

M. l'abbé Adélarde BILODEAU, en repos, a été nommé vicaire à Saint-Augustin.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA CONVERSION DES ANGLICANS DE CALDEY

Un correspondant du *Tablet* de Londres affirme, dans la livraison du 28 août, que le chef de la petite minorité des « moines » anglicans de Caldey qui refusa de suivre dans l'Église catholique, il y a deux ans, « l'abbé » du « monastère », vient d'abandonner, à son tour, la direction de Pershore Abbey, où s'étaient réfugiés les dissidents, et s'est converti au catholicisme. Le correspondant de la revue assure que le nouveau converti, « frère » Anselme Mardon, a formellement déclaré qu'il n'ajoute plus aucune foi aux prétentions de l'anglicanisme et qu'il se tourne de toute son âme vers « l'Église sainte, catholique et apostolique de Rome ».

Pour bien comprendre l'importance de cette nouvelle conversion, il n'est pas inutile, croyons-nous, de rappeler, ici, aussi brièvement que possible, comment s'effectua, au mois de février 1913, par un coup admirable de la grâce de Dieu, l'entrée dans l'Église catholique des « bénédictins » anglicans de Caldey.

En 1906, un ministre anglican, le Rév. Aelred Carlyle, achetait, en société avec plusieurs amis, anglicans comme lui, l'île de Caldey, sur la côte du pays de Galles, pour y fonder avec

ces amis et disciples, un « monastère », où ils se proposaient de vivre sous la règle de saint Benoît. Un édifice assez considérable y fut bientôt construit, et les « moines » s'y installèrent pour mener, sous la direction de « Dom » Aelred Carlyle, élu « abbé », la vie contemplative à laquelle ils aspiraient depuis longtemps.

Les choses marchèrent assez paisiblement jusqu'au jour où, en 1911, le Rév. Carlyle, qui avait été reçu dans les « Ordres » anglicans par un évêque des États-Unis, résolut de demander à l'archevêque de Canterbury l'autorisation d'exercer son apostolat hors du monastère de Caldey. L'archevêque lui répondit que la première condition à remplir pour l'obtention de ce permis devait être la nomination d'un « visiteur épiscopal » de l'« abbaye » de Caldey, qui ferait rapport aux autorités anglicanes sur la constitution et les règles, ainsi que sur les pratiques de dévotion et de liturgie de l'institution.

Ce fut le Dr Gore, évêque d'Oxford, qui reçut la charge de faire la visite de la « communauté » de Caldey et qui, dès les premières lettres échangées avec « Dom » Aelred Carlyle, lui intima formellement que certaines pratiques de piété et de liturgie de l'« abbaye » de Caldey ne pouvaient être tolérées dans l'Église anglicane, et que les « moines » devaient les abandonner, s'ils voulaient demeurer au sein de cette Église. « Je suis sûr, écrivait au Rév. Carlyle, le 8 février 1913, l'évêque d'Oxford, que je ne pourrai devenir le Visiteur de votre communauté, tant que la doctrine de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge, et, je crois, celle de son Assomption corporelle, n'auront pas été éliminées du bréviaire et du missel ; ... et à moins qu'il ne soit bien entendu que l'Exposition du Saint-Sacrement et la Bénédiction donnée avec le Saint-Sacrement seront abandonnées. Et cela est probablement vrai aussi de l'Exposition des Reliques et de la Bénédiction donnée avec les Reliques ».

On voit, par cette lettre de l'évêque d'Oxford à l'« abbé » de Caldey, que ce dernier et ses disciples étaient déjà bien avancés sur la route de la vérité.

Aussi, la réponse du Rév. Aelred Carlyle ne tarda guère, et le 11 février, il écrivait au Dr Gore que sa lettre était de nature à jeter ses disciples dans la plus grande perplexité et que le visiteur faciliterait beaucoup la tâche d'en venir à une entente, s'il

voulait bien lui écrire quelques mots sur les propositions suivantes :

« 1° La présence réelle objective de Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie doit être vénérée et adorée et, par conséquent, notre coutume de chanter *Adoremus in aeternum Sanctissimum Sacramentum*, avant et après chaque office choral, doit être permise comme expression de notre Foi. — 2° La Réserve du Saint-Sacrement sous une seule espèce au maître-autel, dans le but de communier les malades (cela arrive souvent) et d'autres personnes, lorsque cela est nécessaire, en dehors de la Messe. L'enseignement touchant la Présence de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement ne doit aucunement être supprimé ni regardé comme matière à excuses. — 3° L'invocation de la Bienheureuse Vierge et des Saints, telle que contenue dans ces dévotions si expressives du *Je vous salue, Marie*, du Rosaire, des Litanies de la Bienheureuse Vierge Marie, des Litanies des Saints et des Antiennes de la Bienheureuse Vierge, comme on les trouve à la fin de Complies du bréviaire bénédictin et des autres bréviaires. — 4° Avec quelles restrictions la récitation du bréviaire bénédictin sera-t-elle permise dans notre Communauté? — 5° Prières et Messes spéciales pour le repos de l'âme des Défunts, avec usage des collectes particulières contenant les noms des défunts. — 6° Possibilité de sanctionner le Service de la Communion en Latin, avec le Canon de la Messe, le Propre et le Commun des Saints, qui ne devront servir que dans la chapelle de notre Ordre.»

Quatre jours après l'envoi de cet ultimatum doctrinal de l'« abbaye » de Caldey, l'évêque d'Oxford écrivait au Rév. Carlyle pour lui dire qu'il n'entendait aucunement discuter avec lui la question de la présence réelle, qu'il ne sanctionnerait jamais l'usage de la liturgie latine et que, pour les autres questions, elles devraient être traitées « avec une très soigneuse discrimination.»

Le 19 février, le Rév. Aelred Carlyle, s'abandonnant à la logique de la vérité, rompait avec l'évêque d'Oxford et avec toute l'Église anglicane, ainsi que vingt-six de ses compagnons, cinq seulement des « moines » de Caldey refusant d'entrer dans la vraie Église. La rupture des vingt-sept disciples de Caldey prit la forme d'un manifeste portant la signature de chacun des convertis, et proclamant l'impossibilité où ils se trouvaient d'ac-

céder à des demandes de concessions qui touchaient « à des questions considérées comme vitales, d'après leur conception de la foi catholique », manifeste qui fut adressé à l'évêque d'Oxford.

Ce dernier tenta un suprême effort pour retenir le Rév. Carlyle et ses compagnons au sein de l'Église anglicane, dans une lettre qu'il écrivit à leur chef, le 22 février, mais ce fut peine perdue ; et, le même jour, l'évêque d'Oxford recevait une lettre de Caldey où « Dom » Aelred et ses disciples lui déclaraient formellement qu'ils considéraient comme « un devoir de s'éloigner d'une autorité à laquelle ils ne pouvaient en conscience se soumettre et de se tourner vers l'Église où sont enseignées avec autorité, comme matières de foi, les doctrines qu'ils professaient. »

Le Rév. Aelred Carlyle est, aujourd'hui, dans les Ordres sacrés, et voici que le *Tablet* nous annonce la conversion et l'entrée prochaine dans la vie ecclésiastique de « Dom » Anselme Mardon, le chef des cinq dissidents de Caldey, convaincu, enfin, lui aussi, que la vérité ne peut se trouver que là où Jésus-Christ l'a mise, c'est-à-dire entre les mains de son Vicaire : *ubi Petrus, ibi Ecclesia*.

A.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LA MUSIQUE SACRÉE À ROME

L'*Osservatore Romano* du 20 août annonce à ses lecteurs que S. S. Benoît XV vient de réserver, par sa constitution *Quum jampridem*, les quatre premières prébendes qui seront vacantes au chapitre de la Basilique de Sainte-Marie-Majeure à « des prêtres-chantres, auxquels sera confié l'office du chant au chœur, qui devra être conforme aux meilleures traditions du chant liturgique. » Le Saint-Père, ajoute l'*Osservatore*, afin de mettre immédiatement en pratique cette réforme, si importante pour les intérêts de l'art sacré, a daigné fournir au chapitre de la Basilique les moyens d'attacher à son service quatre prêtres, qui font, dès à présent, office de chapelains-chantres.

C'est une nouvelle preuve que l'œuvre de la restauration du chant grégorien continue de s'accomplir et que Sa Sainteté Benoît XV veut à tout prix que l'on s'en tienne aux sages prescriptions de Pie X.

L'ORAISON « OBSECO TE DULCISSIME JESU »

Pour répondre au désir exprimé par plusieurs confrères, nous reproduisons des *Etudes ecclésiastiques* de décembre 1912, les renseignements suivants :

« Au commencement de son pontificat, Pie IX, le 11 décembre 1846, avait attaché une indulgence de trois ans à la récitation par les prêtres, après la sainte messe, de l'oraison *Obsecro te Dulcissime Jesu*, etc., qui se trouve souvent dans la liste des prières que l'on propose à la dévotion du célébrant. Cette prière offre cela de particulier qu'elle relie le sacrifice sanglant du Calvaire à sa répétition d'une façon réelle, mais non sanglante, sur le saint autel, et demande la rémission des fautes par la Passion du Sauveur et sa Mort qui est son soutien, sa joie, le salut de son âme et la douceur de son cœur. On demandait donc d'accorder à cette prière la rémission de toutes les fautes que la fragilité humaine avait fait commettre dans la célébration du Saint-Sacrifice, comme Léon X l'avait accordé pour le Bréviaire. Pie X soumit cette demande au Saint-Office et, sur un rapport favorable, accorda, le 29 août 1912, que tous les prêtres bien disposés, *rite dispositi*, récitant à genoux, s'ils n'en sont pas empêchés, cette oraison après la célébration de la sainte messe obtiendront la rémission de toutes les fautes que la fragilité humaine leur aurait fait commettre. Il déclare aussi toujours en vigueur l'indulgence de trois ans accordée par Pie IX. »

CHRONIQUE DIOCÉSAINNE

Son Éminence au Cap de la Madeleine. — Son Éminence le Cardinal Bégin a présidé, dimanche dernier, au Cap de la Madeleine, les belles fêtes du IIe Centenaire de la fondation du sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap.

Cérémonie de la tonsure. — Samedi, le 11 septembre, à la Chapelle du Grand Séminaire, Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, assisté de M. le Chanoine Gignac, directeur du Grand Séminaire, et de M. l'abbé Léon Fortier, a conféré la tonsure aux séminaristes dont les noms suivent :

MM. les abbés Émile Beaudry, Albert Bérubé, Albert Binet, Joseph Bolduc, Omer Caron, Eudore DeBlois, Arthur Douville, Albert Gosselin, Léon Olivier, Jules Roy, Joseph Turcotte, Ulric Turcotte, Émile Turmel, Eméry Pepin, Joseph Anctil, Léon Dumais, Benoît Dumais, Gilbert Dupuis, Albert Fortier, Charles Frève, Amédée Giasson, Louis-Émile Hudon, François-Xavier Jean, Georges Roy, Charles-Eugène Blais, Thuribe Grégoire, Armand Jutras, Alphonse Laflamme, Joseph-Wilfrid Moreau,

Raoul Tardif, Chs-Édouard Turgeon et Alphonse Bernier, du diocèse de Québec ; Eugène Massicotte, du diocèse des Trois-Rivières ; François-Xavier Létourneau et Jos.-Michel Ouellette, du diocèse de Rimouski ; Moïse Brassard et Eugène Demers, du diocèse de Nicolet ; Léonide Cormier, du diocèse de Saint-Jean, Nouveau Brunswick ; William Casey et Frank Poumfrey, du diocèse de Havre-de-Grâce.

Ordinations. — Dimanche, le 12 septembre, à la Basilique ; Sa Grandeur Mgr Roy a présidé une cérémonie d'ordination, au cours de laquelle ont été promus :

Aux ordres mineurs : MM. les abbés Philéas Leclerc, C.-H. Falardeau, D. Chabot, Eug. Godbout, Léo Paquet, Jos. Lacroix, Albert Langlois, Talbot Rousseau, Alphonse Auclair, Florido Gagné, Rosario Benoît, S. Lord, O. Belisle, Thomas Richard et Georges Philippon, du diocèse de Québec ; J.-M. Roussel et Edmond Plourde, du diocèse de Rimouski ; Mastai Chiccoine, du diocèse des Trois-Rivières ; Stanislas McDonald, du diocèse d'Antigonish ; William-Varnon McDonald, du diocèse de Charlottetown ; Albert Lynch, du diocèse de Chatham, et Frank Gomo, du diocèse de Manchester.

Au sous-diaconat : MM. les abbés Adolphe Moreau, Apollinaire Blais, Hermas Roy et Ovide Labrie, du diocèse de Québec ; Joseph Lavoie, du diocèse de Rimouski ; Joseph Constant, du diocèse de Manchester ; J.-C. McDonald et Joseph Rooney, du diocèse de Charlottetown ; Placide Leblanc, Longtin McDonald et Léo Heats, du diocèse d'Antigonish, et Euphemius Chabot, du diocèse de Springfield.

Vêtire et profession. — Le 8 septembre, à sept heures, a eu lieu, en la chapelle de l'Hôpital-Général, une cérémonie de vêtire et de profession religieuse, présidée par M. le chanoine Eugène Laflamme, curé de Notre-Dame de Québec.

Au chœur avaient pris place : les RR. PP. Plamondon, O. M. I., Ménard, de l'Institut des Pères Blancs, MM. les abbés H. Lessard, aumônier de la communauté, et Fournier, desservant de Saint-Basile.

C'est le R. P. Maurice, O. M. C., de Limoilou, qui a prononcé le sermon de circonstance.

Ont pris le saint habit : les Révérends Mères Saint-Cyrille, née Eva Paquin, de Saint-Jean-Baptiste, et Sainte. Anne, née Marianne Lavallée, de Cap-Santé.

Ont fait profession : les Révérendes Mères Saint Alphonse-Marie de Liguori, née Délima Lévesque, de Sainte-Anne de la Pocatière, et Sainte Mechtilde, née Angéline Désilets, de Sainte-Hélène de Chester.

— Jeudi, le 9 septembre, Mgr Thos. G. Rouleau, principal de l'École Normale, a présidé, à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, une

cérémonie de vêtue et de profession et a prononcé le sermon.

MM. les abbés M. Filion, curé de Saint-Raymond, et G. Turgeon, curé des Ecureils, assistaient Mgr Rouleau.

On remarquait au chœur MM. les abbés E. Pagé, C. A. Collet, S. Bélanger, Ant. Huot et Alb. Labrecque.

Ont prononcé leur vœux perpétuels : Melles Yvonne St-Michel dite Sœur Marie du Saint-Esprit, de Notre-Dame de Québec ;

Marie-Anne Duplain dite Sœur Saint-Jean de la Croix, de St-Raymond, choristes.

Arthémise Damour dite Sœur Sainte-Euphémie, de Ste-Françoise, converse.

Ont revêtu l'habit religieux : Melles Rose-Anna Turgeon dite Sœur de l'Espérance, de St-Isidore.

Joséphine Gosselin dite Sœur Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Nicolas.

Marguerite Roy dite Sœur Saint-Jean de Dieu ; de St-Roch de Québec.

Lumina Dumais dite Sœur Saint-Zéphirin ; de St-Alexandre. Adélaïde Bélanger dite Sœur Ste-Thérèse de Jésus ; de Sandy Bay, choristes.

Cédulie Desjardins dite Sœur Saint-Alphonse.

Rodrigius et Marie-Anne Lebel dite Sr. Sainte-Philomène ; toutes deux natives de Notre-Dams du Mont-Carmel. (converses).

Chez les Révérends Pères Capucins. — Le R. P. Gonsalve, provincial des Capucins de la maison de Toulouse, a présidé, le 9 septembre, au monastère des Capucins, à Limoilou, une cérémonie de vêtue et de profession.

Ont fait profession ; MM. Albert Caron, de S. Mathieu de Cabano, en religion Frère Venance ; Adalbert Leblanc, d'Ottawa, Frère Gérard ; Frédéric Tessier, d'Ottawa, Frère Victor ; Horace Leduc, de Ste-Anne de la Pérade, Frère Evariste.

Le Frère Albert, né Albini Leblanc, de Bouctouche, N. B. a revêtu le saint habit de la communauté.

Première messe chantée par la maîtrise. — Dimanche, le 12 septembre, à la messe capitulaire de la cathédrale, les enfants de la maîtrise, sous la direction de M. l'abbé Placide Gagnon, ont exécuté la *Messe des Anges*, selon toutes les prescriptions du chant grégorien tel que restauré par Pie X. C'était la première fois que se faisait entendre, à la Basilique, la voix pure et mélodieuse des petits chantres, et cette première exécution a prouvé à tous ceux qui les ont entendus que non seulement il est possible d'exécuter le véritable chant grégorien, mais encore qu'on peut arriver, avec un travail intelligent et sérieux, et sans trop de difficultés, à un succès réel.

Bénédiction d'un pont. — Dimanche, le 12 septembre, M.

l'abbé V.-O. Marois, curé de Saint-Thomas de Montmagny, a fait la bénédiction solennelle d'un pont métallique, érigé par les soins du gouvernement provincial sur la Rivière-du-Sud. M. le Curé de Saint-Thomas a prononcé une allocution, avant de procéder à la cérémonie de la bénédiction.

Le nouveau pont porte le nom de Taché, en souvenir de l'ancien premier-ministre de la province de Québec, Sir Pascal-Étienne Taché.

Après la cérémonie il y eut discours par le maire H.-J. Bender, qui souhaita la bienvenue aux personnages officiels et aux étrangers présents, les honorables L.-A. Taschereau et J.-E. Caron, ministres provinciaux, et MM. D.-O. L'Espérance et Armand Lavergne, députés du comté.

La fanfare de Montmagny et celle de la Garde Champlain, de Québec, ont contribué, par l'exécution d'un beau programme musical, à rehausser l'éclat de cette fête.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Trois-Rivières. — Des fêtes grandioses présidées par S. E. le cardinal Bégin ont marqué, dimanche dernier, le deuxième centenaire de la fondation du sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap de la Madeleine.

Ce sanctuaire, qui a été construit par « tout le monde », a été choisi par la Sainte Vierge comme une maison privilégiée où elle se plaît à manifester sa bonté et sa puissance. Les Pères du Concile Plénier de Québec l'ont reconnu comme un lieu de pèlerinage national. La fête qui vient d'avoir lieu, à l'occasion de ce deuxième centenaire, a donc été un témoignage de piété et de reconnaissance du Canada tout entier envers la Vierge du Cap pour tous les bienfaits reçus.

C'est en 1715, que furent jetées, au Cap de la Madeleine, les fondations du sanctuaire actuel. C'est en cette année que fut enfoui dans le sol canadien ce petit grain de sénévé, qui devait, dans le cours des siècles, se développer d'une manière si merveilleuse. Québec, dans la personne de Mgr de Saint-Vallier, Trois-Rivières, dans celle de son Gouverneur, M. de Galifet, Montréal, par le ministère de modestes donateurs dont les noms, comme tant d'autres aujourd'hui encore, sont connus de Dieu seul, favorisèrent, de leurs aumônes, l'éclosion de cette humble semence.

La Confrérie du T. S. Rosaire, érigée par le premier curé, M. Vachon, après être demeurée dans l'oubli pendant de nombreuses années, ressuscite enfin par les soins pieux de M. le Vicaire Général Désilets, en 1867, pour désormais ne plus disparaître et donner aux âmes une impulsion toujours plus vigoureuse vers la dévotion à la Très Sainte Vierge.

Confiée, en 1902, aux soins d'une communauté religieuse, les RR. PP. Oblats, qui ont la mission spéciale de répandre la dévotion Mariale,

ce grain de sénevé devint bientôt un grand arbre, dont les rameaux dépassent les limites du diocèse et s'étendent maintenant jusque sur les groupes canadiens-français de la République voisine ! En 1909, le pèlerinage a cessé d'être simplement diocésain, le Concile Plénier de Québec émettant, par la voix de ses Pères, un vœu que nous pouvons interpréter comme une consécration officielle d'un Pèlerinage National.

A la population de la paroisse s'étaient joints pour la belle et grande fête de dimanche dernier, près d'une vingtaine de mille pèlerins venus de Québec, de Montréal, d'Ottawa, des Trois-Rivières et de toutes les paroisses environnantes.

Samedi après-midi, Son Éminence le cardinal Bég'n arrivait aux Trois-Rivières. Une foule nombreuse s'était massée aux abords de la gare pour lui présenter ses hommages. Son Éminence accompagnée de Mgr Marchand, vicaire-général des Trois-Rivières, se rendit à l'évêché au son des cloches de la cathédrale qui carillonnaient à toute volée.

Dans la soirée, le Cardinal, avec S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, se rendait au Cap de la Madeleine où une belle réception les attendait.

Le lendemain, à dix heures, avait lieu la messe pontificale chantée en plein air. C'est S. G. Mgr Brunault qui célébra le Saint-Sacrifice, assisté du R. Père Louis Beaupré, O. M. I., curé de Maniwaki, et de M. l'abbé Joseph Denis, de Montréal, comme diacre et sous-diacre. Le R. Père Arcand, S. J., supérieur du collège Sainte-Marie, Montréal, remplissait les fonctions d'archiprêtre.

Les cérémonies étaient dirigées par M. le chanoine Paquin, de la cathédrale des Trois-Rivières.

Au trône assistait Son Éminence le Cardinal Bégin, accompagné du Révérend Père Guillaume Charlebois, provincial des Oblats, et de MM. les abbés Duguay, curé actuel de Saint-Barnabé, et autrefois du Cap de la Madeleine.

Aux fauteuils d'honneur avaient pris place LL. GG. Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Dugas, représentant S. G. Mgr l'Évêque de Joliette, Mgr Marchand, vicaire général des Trois-Rivières, Mgr Arcand, P. A., supérieur du Séminaire des Trois-Rivières ; M. le chanoine Sylvestre, de Joliette ; les Révérends Pères Carrière, provincial de la Compagnie de Jésus, Frédéric, O. F. M., Joseph-Célestin, gardien du couvent des Franciscains de Montréal, Thomas-Marie, gardien du couvent des franciscains des Trois-Rivières, Roberge, assistant-provincial des Clercs de Saint-Viateur, et Charland, de la maison des Dominicains de Québec.

Aux premiers rangs de l'assistance, on voyait aussi un grand nombre de prêtres et de religieux des diocèses des Trois-Rivières, de Québec, de Montréal, d'Ottawa et de Nicolet.

Après l'évangile, S. G. Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières prononça le sermon de circonstance. Avec éloquence il commenta ces

paroles de l'Office de la Sainte Vierge : « Réjouissez-vous ; ô Marie ; seule vous avez exterminé toutes les hérésies du monde. »

La Chorale du Petit Séminaire des Trois-Rivières, sous la direction de M. l'abbé Joseph Turcotte, exécuta un fort beau programme de musique religieuse. M. l'abbé Georges Panneton accompagnait le chant à l'orgue.

Dans l'après-midi, à 1.30 heure, eut lieu une grande cérémonie en plein air.

Après la bénédiction des objets de piété faite par le R. Père Francœur, O. M. I., de Saint-Pierre de Montréal, la foule chante quelques cantiques. Puis le R. Père Perdereau, O. M. I., curé du Cap de la Madeleine, dépose au pied de Son Éminence les hommages de tous les pèlerins.

Le cardinal Bégin répond brièvement. Il parle de la dévotion à la Sainte Vierge, du règne de l'Immaculée-Conception, de nos origines religieuses, de la protection de la Sainte-Vierge, et du culte rendu par le peuple canadien à cette bonne Mère, et termine son allocution en bénissant l'immense foule qui se pressait sur la place.

Le Père Ladislas, du couvent des Franciscains des Trois-Rivières, s'avance alors sur l'estrade et donne le sermon. Il parle de la manière dont s'est exprimée jusqu'ici la dévotion du Canada français. Puis il explique pourquoi et comment le pèlerinage de Notre-Dame du Très-Saint Rosaire est un pèlerinage national que la nation canadienne se doit d'entretenir.

À la suite des paroles vibrantes prononcées par le Père Ladislas, fut chanté le salut du Saint-Sacrement, suivi de la bénédiction des malades avec l'ostensoir, de la bénédiction donnée aux pèlerins par tous les évêques et de la bénédiction papale.

Le soir, à 7.30 heures, eut lieu la cérémonie de clôture. Le sermon fut prononcé par M. l'abbé Ans. Bourassa, vicaire à Sainte-Ursule et enfant de la paroisse du Cap. Le prédicateur parla de la nature de la dévotion à la Sainte Vierge et des motifs qui nous poussent à la pratiquer.

Après le sermon, une longue procession aux flambeaux se met en marche. Au chant des cantiques, elle défile dans les allées du parterre que, par la nuit sombre, éclairent de nombreuses lanternes multicolores, pendant que des lampes électriques de diverses couleurs dessinent dans l'obscurité les lignes principales de l'antique sanctuaire de 1715.

Revenue à l'église, la foule assiste alors à un salut solennel pendant lequel est prononcé au nom de tous un Acte d'actions de grâces et de consécration à Notre Dame du Cap.

L'une des plus touchantes cérémonies des fêtes du Cap de la Madeleine fut la consécration des Canadiens-Français de l'Ontario et de leurs écoles bilingues à Notre-Dame-du-Cap. L'acte de consécration fut lu par M. A. Grenon, secrétaire de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario.

Un brillant feu d'artifice termina cette fête du deuxième centenaire du Cap de la Madeleine.

Montréal. — S. G. Mgr François-Théophile-Zotique Racicot, évêque titulaire de Pogle et évêque auxiliaire de Montréal jusqu'en 1911, alors que la maladie le força de prendre sa retraite, est décédé, mardi, le 14 septembre, à l'Hospice Drapeau, à Sainte-Thérèse de Blainville.

La dépouille mortelle du vénéré défunt a été transportée de Sainte-Thérèse à Montréal, dans l'après-midi et exposée en chapelle ardente dans le grand salon de l'archevêché.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à la cathédrale.

S. G. Mgr Racicot a été un homme d'œuvres dans toute l'acception du mot.

« La longue maladie des dernières années, dit l'*Action Catholique*, n'a pas fait oublier tout ce que ce saint prêtre, justement honoré de la confiance de Mgr Bourget, de Mgr Fabre et de S. G. Mgr Bruchési, a fait pour tout le grand diocèse de Montréal, et particulièrement pour l'œuvre de la cathédrale, pour l'évêché, pour l'Université, pour la Commission Scolaire, pour les communautés religieuses. Homme d'un grand esprit surnaturel, d'une grande charité et d'un grand zèle, qu'égalaient sa modestie et son humilité, Mgr Racicot savait unir la bonté inlassable à l'énergie infatigable pour promouvoir les œuvres de Dieu et de l'Église. »

VARIÉTÉS

ADMIRABLE ESPRIT DE FOI

Dans le *Journal d'un curé de campagne pendant la guerre*, par Jean Quercy, on lit l'admirable trait suivant :

Pierre N... 22 ans, séminariste, a eu les deux yeux brûlés ; obligé à un repos complet qui permettra peut-être aux tissus de revivre. Cet enfant est admirable de résignation et de douceur. Il sourit et il prie. Il sait les noms de tous ses camarades blessés et, le matin, il faut qu'on lui dise des nouvelles de chacun. Il oublie sa douleur en pensant à celle des autres. Comme je lui exprime ma sympathie émue, il m'arrête et il me dit simplement : « Je vous en prie, Monsieur le Curé, ne me plaignez pas. Cette guerre fait beaucoup d'aveugles et souvent cette infirmité conduit au désespoir. Alors, il est bien juste que ce malheur tombe sur nous de préférence, parce que nous avons plus de force pour le supporter et que notre foi soutient notre espérance. Il y a même des avantages dans mon état ; depuis que je ne vois plus la lumière du jour, je vois plus clair en moi, et aussi, il me semble, en Dieu. Je voudrais bien être prêtre ; un prêtre aveugle aurait un beau ministère à remplir ; comme il serait séparé du monde par sa cécité, le monde irait à lui avec confiance. Nous devons être, par notre caractère, des *séquestrés* ; mais on a beau s'isoler, quand on a des yeux, on supprime par les yeux toutes les barrières. Il vaut mieux être aveugle. »

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

L'INTRONISATION DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DANS LES FOYERS

S. E. le Cardinal Billot, l'une des gloires de l'Université Grégorienne à Rome, où pendant vingt-cinq ans il enseigna la théologie dogmatique, adressait récemment au R. P. Mathieu Crawley Bœvey, l'initiateur et l'apôtre de l'Intronisation du Sacré-Cœur dans les familles, une longue lettre de recommandation, dont nous détachons les principaux passages :

Dès l'abord, on voit, jusqu'à l'évidence, qu'il ne s'agit en aucune façon d'une dévotion nouvelle, qui, par sa nouveauté même, pourrait paraître suspecte ; beaucoup moins encore d'une déformation ou modification apportée à une dévotion ancienne, au détriment de la forme authentique, approuvée et consacrée par l'Église. Non, c'est bien la pure, la simple, la franche dévotion au Sacré-Cœur, telle qu'elle nous a été transmise dans les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, telle que l'Église l'a sanctionnée de sa suprême autorité.

Et de quoi s'agit-il donc ? D'introniser, c'est-à-dire de mettre à la place d'honneur de la maison l'image du Sacré-Cœur, en reconnaissance du droit souverain de Jésus sur toute la famille et sur chacun de ses membres ; de faire, chaque soir, devant cette image, la prière commune, en y renouvelant, chaque soir aussi, par la bouche du père ou de la mère, sa Consécration du premier jour ; d'être fidèle à la Communion, et, autant que possible, à l'heure sainte des premiers Vendredis du mois ; de s'inspirer des leçons et des exemples du Divin Cœur, et de recourir à cette Source de toutes grâces, dans les joies aussi bien que dans les deuils de la famille, dans les bons et les mauvais jours, dans les peines, dans les revers, dans les séparations, dans les larmes qui se versent sur les tombes comme dans les sourires qui s'épanouissent sur les berceaux, enfin, dans les difficultés de la vie quotidienne comme dans les accidents qui viennent interrompre le cours normal et régulier. Or, qu'y a-t-il, en tout cela, que ne contienne la dévotion en usage dans l'Église ?

J'y vois, en premier lieu, un moyen simple et pratique de réaliser les désirs exprimés à la Bienheureuse Marguerite-Marie. Comme vous le dites, mon Révérend Père, Notre Seigneur a demandé à la Bienheureuse que son Cœur fût, dans les familles, l'objet d'un culte spécial. Qui n'a présent à la mémoire ces deux promesses, qui sonnent si doucement, parmi tant d'autres qu'Il a faites à sa servante ? « Je mettrai la paix dans les familles. Je bénirai les maisons où l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée ».

En second lieu, je vois dans votre Œuvre le moyen le mieux approprié à la sanctification de la famille, et, par elle, de la société entière. Je dis : le mieux approprié, parce qu'il est de règle que les choses croissent et se développent par les principes mêmes d'où elles tirent leur origine. Or que voyons-nous à l'origine de la famille, j'entends de la famille chrétienne, de la famille régénérée par la grâce de la rédemption? N'est-ce pas le mystère de l'union de Jésus-Christ et de l'Église, dont le Sacrement de Mariage est, par institution divine, le signe inviolable et sacré? Et, ce mystère lui-même, qu'est-il autre chose que le mystère du Sacré-Cœur, ouvert sur la Croix pour la création de l'Église, comme avait été ouvert, au Paradis terrestre, le côté du premier Adam, pour la création de la première Eve!

Et, s'il en est ainsi, où donc la dévotion au Sacré-Cœur sera-t-elle à sa place? Où aura-t-elle un milieu, et, si je l'osais dire, un terrain de culture plus approprié? Surtout, où trouverait-on un moyen plus *connaturel*, (passez-moi ce barbarisme), de *supernaturaliser* la famille, et de l'élever à la hauteur de l'idéal voulu par Jésus-Christ? Mais relisons ce que dit saint Paul aux Ephésiens : « Maris, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier... C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair, mais il la nourrit et l'entoure de soins, comme fait le Christ pour l'Église, « parce que nous sommes membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse, et de deux ils deviendront une seule chair. Ce mystère est grand, je veux dire, par rapport au Christ et à l'Église. Au reste, que chacun de vous, de la même manière, aime sa femme comme soi-même, et que la femme révère son mari. Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur, car cela est juste... Et vous, pères, n'exaspérez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les avertissant selon le Seigneur. Serviteurs, obéissez à vos maîtres avec respect et dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ. Servez-les avec affection, comme servant le Seigneur, et non des hommes, assurés que chacun, soit esclave, soit libre, sera récompensé par le Seigneur de ce qu'il aura fait de bien. Et vous, maîtres, agissez de même à leur égard, et laissez-là les menaces, sachant que leur Seigneur et le vôtre est dans les Cieux, et qu'il ne fait pas acception de personne ».

Eh bien ! que vous en semble, mon Révérend Père? N'est-ce pas ici la description d'un intérieur de famille où aurait été intronisé le Sacré-Cœur?

Que, s'il ne nous appartient pas de couronner Jésus-Christ, qui n'est pas Roi par notre grâce ou par notre volonté, mais bien par droit de naissance, par droit de filiation divine, par droit aussi de conquête et de rachat, il nous appartiendra du moins, j'imagine, de reconnaître sa royauté, de l'affirmer hautement devant les hommes, de la défendre contre ceux qui la nient ; et c'est ni plus ni moins ce qu'on fait dans l'intronisation, en mettant son image à la place d'honneur, à la place souveraine, à la première place. Au surplus, nous voyons dans l'Évangile qu'après la multiplication des pains, Jésus, sachant qu'on allait venir pour le couronner Roi, se déroba et s'enfuit seul sur la montagne ; tandis qu'au contraire il se laissa faire, lorsqu'au jour des Rameaux on l'intronisa. « *Ils amenèrent, disent les Évangélistes, l'ânesse et l'ânon, mirent dessus leurs manteaux, et l'y firent asseoir. Et le peuple en grand nombre étendit ses manteaux au long de la route ; d'autres coupaient des branches d'arbres et en jonchaient le chemin. Et toute cette multitude en avant de Jésus et derrière lui, criait : Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le Roi d'Israël* » ! Qu'il ne soit donc plus question de couronnement de l'image du Sacré-Cœur, qui n'aurait d'ailleurs, remarquons-le en passant, rien de commun avec les couronnements qui se font, parfois, de Madones célèbres par le nombre et l'éclat des prodiges, comme à Lourdes, comme à Notre-Dame des Victoires, comme en tant d'autres Sanctuaires. Car, alors, ce n'est pas l'image de la Vierge, en tant que telle, que l'on entend couronner, mais, ce qui est bien différent, c'est l'image, en tant que miraculeuse, en tant que distinguée des autres images par une spéciale manifestation de la puissance et de la bonté de Celle qui y est représentée. Et, dans ces conditions, le geste du couronnement ne vise plus directement la Vierge dans son image, mais plutôt l'image même en laquelle il plait à la Vierge de se faire préférablement invoquer et honorer. Or la question soulevée à propos du couronnement de l'image du Sacré-Cœur n'entraîne rien dans le cadre du cas particulier que je viens de rappeler. Rien d'étonnant alors à ce qu'elle ait été écartée, ou même, si vous le voulez, réprouvée. Encore une fois, n'en parlons plus, mais parlons, oui, parlons de l'intronisation dont vous vous êtes fait, mon Révérend Père, l'initiateur et l'Apôtre. Opposons-la à ceux qui disent : « *Nolumus hunc regnare super nos.* » C'est dans les foyers que devra être prononcé d'abord le vigoureux et énergique *volumus*, qui sera une réponse au cri de haine de l'enfer, plus que jamais conjuré contre Jésus-Christ...

FAITS ET ŒUVRES

BIENFAITS DE LA PROHIBITION

La *Lumière* de Lévis, qui mène une lutte superbe pour la sainte cause de la tempérance, publie, dans son numéro du 9 courant, une lettre fort instructive de M. l'abbé Théophile Houle, curé de Saint-Maurice de Thetford, paroisse qui jouit du salubre régime de la tempérance. Nous extrayons de cette intéressante lettre les passages suivants :

1° On boit beaucoup moins depuis que nous n'avons plus de licences.

2° Le commerce est très prospère à Thetford. Tous les marchands le disent, ils sont mieux payés.

Depuis la disparition du commerce des boissons, nous avons la Caisse Populaire, qui a fait de bonnes affaires. Trois autres banques sont aussi installées dans la ville, et il y a beaucoup de dépôts à l'épargne.

Ici, à Saint-Maurice, il y a, à notre banque, cent mille piastres de dépôts. J'ai aussi de déposées à notre Fabrique soixante-quinze mille piastres. Ce sont les économies de nos ouvriers.

J'ai trouvé tout l'argent nécessaire pour construire une église et un presbytère, qui ont coûté soixante mille piastres. De plus, il a été construit à Thetford, cette année, un collège qui a coûté près de soixante mille piastres. Tout l'argent a été emprunté des ouvriers de Thetford. Malgré que les salaires soient de \$1.50, nos gens trouvent donc le moyen de bien vivre et de faire des économies.

3° Les gens paient mieux leurs taxes qu'autrefois, et elles n'ont pas augmenté par la suppression des licences.

4° La propriété n'a pas perdu de valeur ; au contraire, nous avons vu arriver de bonnes familles pour s'établir ici. De plus plusieurs ouvriers ont fait l'acquisition de maisons et elles sont payées. Des gens qui avaient toujours été locataires et qui n'avaient pas pu économiser, à cause de l'alcool, sont aujourd'hui propriétaires.

Ici, un échevin qui se présenterait avec l'idée d'accorder une licence pour vente de boisson perdrait certainement son dépôt.

Tout le monde est satisfait du régime de la prohibition.

Nous avons moins de maladies, moins d'accidents aux mines.

Au temps des licences, je passais plus de temps à raccorder des ménages qu'à visiter les malades.

Pour terminer, la prohibition est une bénédiction : c'est le bonheur des curés et des paroissiens.

**LES
PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30
juin 1915 - - - - - \$674,478.10

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1915.

ANN.ES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 juin)	431	30,544	58,480	674,478.10

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	P. R. MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	556.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1280.64	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à \$10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

Bureau: 82 rue St-Pierre Téléphone 263 Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIFR
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

LE

urante-

JELLES

DO tous
nfants,
T UN
s.
pide de
gnes :

30.00

365.83
742.70
130.97
530.97
943.06
367.61
804.99
255.59
719.80
198.05
90.77
198.37
21.31
90.06
115.10
186.91
76.00
82.91
108.15
52.29
15.90

NALE

ndats
taux

orent
i des
pt et
us les
sans
smar-

FONDÉE AU CANADA EN 1865.

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

“SANCTUAIRE” Nous en garantissons la pureté “VATICAN”

Certificats d'authenticité approuvés par
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

“ROYAL FAMILY”

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, St-Paul O. TEL. MAIN 3766 MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

DB.

andeliers
re artis-
i argent.
is inalté-

N 55

L.

ONS
tropic.

C



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUEBEC.

ACHETEZ

VOS

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUEBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles